

## France : informations sur votre destination

- *Documents à emporter*

Votre passeport (ou carte d'identité pour les pays de l'UE et la Suisse). La conduite du bateau est possible à partir de 18 ans. Certificat Covid européen - passe sanitaire.

- *Code de la route*

L'âge minimum est de 18 ans. Le port de la ceinture est obligatoire à l'avant et à l'arrière. Le siège enfant est obligatoire. Les enfants de moins de 10 ans doivent rester à l'arrière.

- *Vitesses maximales*

Sur l'autoroute : 130 km/h, sur la route : entre 80 et 90 km/h. En agglomération : 50 km/h.

- *Horaires d'ouverture*

Les magasins sont généralement ouverts de 8 ou 9h jusqu'à 12h ou 12h30 puis de 15h à 19h. Ils sont souvent fermés le lundi. Les magasins d'alimentation sont parfois ouverts le dimanche matin.

- *Téléphone*

Indicatif pour la France : +33 (sans le 0 du début du numéro local).

- *En cas d'urgence*

Pompiers : 18, Police : 17, SAMU : 15, Numéro d'urgence international : 112.

## ● *Pêche*

Il existe une carte de pêche journalière (11 €) ou hebdomadaire (33 €), valable toute l'année. La base vous renseignera où l'acheter. Il faudra vous munir d'une photo d'identité. Certaines régions proposent cette carte pour une plus longue durée également.

Lorsqu'elle n'est pas disponible, vous devez vous acquitter de la carte annuelle, sensiblement plus onéreuse. Renseignez-vous auprès de votre base de départ.

La pêche à la traîne est interdite.

N'oubliez pas de respecter les tailles minimales de capture des poissons :

Brochet = 60 cm, sandre = 50 cm, truites = 23 cm.

## ● *Conseils de navigation*

Le droit d'utilisation de la voie d'eau et des écluses est compris dans le prix de location.

Selon les régions, les écluses sont fermées certains jours fériés comme le 1er mai, le 14 juillet (fête Nationale) et le 1er novembre. Il existe cependant de nombreuses exceptions : reportez-vous aux informations concernant les « voies d'eau » dans les pages suivantes. Il existe des ponts mobiles qui sont ouverts à heures fixes (comme le pont de Frontignan sur le canal du Rhône à Sète), d'autres qui sont ouverts à la demande et enfin des ponts que vous manœuvrerez vous-même.

Vous trouverez ces informations dans la carte fluviale ainsi que dans le cahier de bord du bateau. L'hôtesse vous donnera sur place toutes les informations nécessaires.

La traversée de l'Étang de Thau est interdite par vent supérieur à 3 Beaufort. L'usage des douches, évier et toilettes est strictement interdit lors de la traversée de l'Étang de Thau. En cas de contravention, une amende de 2.500 € peut être payable par le capitaine.

## ● *Covid*

Se renseigner sur les mesures Covid avant votre croisière fluviale.